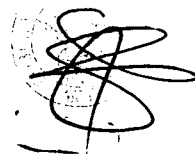


903262

16 MAI 2018

A7334



· CLAUDE KARLI

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE STRASBOURG
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE COLMAR

53, RUE DU GÉNÉRAL OFFENSTEIN
CS 30003 - 67023 STRASBOURG CEDEX 1

TÉL. 03 90 40 17 17 - FAX 03 90 40 17 18
E-mail : karli@gross-hugel.com

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ EN SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL

Société par actions Simplifiée
Au capital de 880 185,60 Euros

Siège social : 10 La Tannerie
57070 SAINT JULIEN LES METZ
RCS METZ B 329 879 712

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE**

Aux associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes de la société SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL et en application des dispositions de l'article L. 225-244 du code de commerce, j'ai établi le présent rapport en vue de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en oeuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier si le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Mes travaux ont consisté notamment à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à STRASBOURG, le 15 mai 2018



Claude KARLI

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar